

**NOUS
SOMMES**
Montpellier

**UN NOUVEL
ESPOIR**

**POLITIQUE D'ACCUEIL
MONTPELLIER TERRE D'ACCUEIL INCONDITIONNEL**

**LES 15 ET 22 MARS 2020
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://nous sommes.org)**

NOTRE CONSTAT

A Montpellier, la difficulté première des personnes exilées, comme des montpelliérains et des montpelliéraines, est l'accès à un logement¹ et à la santé². Les conditions de vie difficiles dans lesquelles les personnes primo-arrivantes évoluent entraînent une forte insécurité, qui les éloigne de toute possibilité de se reconstruire, de commencer leur processus d'intégration, et qui impacte également les autres habitants et habitantes.

La municipalité doit prendre ses responsabilités en matière d'accueil des populations dite « migrantes »³. Philippe Saurel a signé la charte de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants⁴ (Charte ANVITA)⁵, mais dans les faits, rien ne bouge pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation d'exil. Le lancement du plan logement d'abord en 2019 n'a pour le moment mené qu'à la signature de convention, mais sans effet concret.⁶

Jusqu'ici, la mairie n'a jamais fait de l'accueil des personnes en situation d'exil une priorité. En invoquant l'État et le Département comme seuls compétents en la matière, elle oublie qu'elle doit prendre sa part de responsabilité, en ne laissant pas seuls, en première ligne de ce combat des citoyens et des citoyennes méfiants et des associations épuisées. La volonté de se désinvestir de cet enjeu semble avoir été mot d'ordre, alimentant de fait la défiance, la stigmatisation et déstabilisant l'opinion publique.

A Montpellier, en 2019, 2000 personnes vivaient en errance, dont 200 enfants. Certains « squats » de la ville hébergeaient environ 1000 personnes selon les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés. L'Association Recherche Action Education (AREA) indique que selon le recensement national de juillet 2018, l'Hérault comptait **873 personnes, dont plus de 400 enfants, répartis sur 15 bidonvilles**. L'immense majorité se situait à Montpellier (810 personnes réparties sur 10 sites).

Malgré une communication de la mairie indiquant le relogement des habitants et des habitantes du bidonville de Celleneuve, rien ne bouge en réalité. En marge de la ville, des centaines de personnes survivent depuis des années dans des habitats très précaires. En espérant bénéficier un jour d'un vrai logement⁷.

1 <https://nous sommes.org/logement/>

2 https://nous sommes.org/nos-mesures-contre-la-pauvrete-et-la-precarite/#bains_douches
<https://nous sommes.org/laces-a-la-sante-pour-toutes-et-pour-tous/>

3 <https://www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/>

4 https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/montpellier-migrants-metropole-valide-adhesion-lassociation-nationale-villes-territoires_29613918.html

5 <https://villes-territoires-accueillants.fr/notre-charte/>

6 <https://www.montpellier3m.fr/actualite/lancement-du-plan-logement-dabord>

7 <https://www.francebleu.fr/infos/societe/malgre-les-promesses-le-bidonville-de-celleneuve-n-a-toujours-pas-disparu-a-montpellier-1546956592>

NOTRE PROJET

Nous Sommes veut mettre en place une véritable politique d'accueil et d'accompagnement à l'échelle de la ville. Ainsi, les personnes accueillies bénéficieront d'un accès à des conditions de vie décentes, réduisant ainsi les risques encourus dans l'espace public et facilitant une insertion sociale durable. Pour la société, cet accompagnement conduira à une réduction des coûts globaux (diminution du recours à l'hébergement en chambre d'hôtel, diminution des interventions policières) en même temps qu'à un désengorgement des dispositifs d'urgence, qui retrouveront ainsi leur fonction première de mise à l'abri immédiate et inconditionnelle.

Nous commencerons par attribuer **une délégation à un-e adjoint-e à la maire et par créer un service dédié à la mairie** pour prendre en charge les questions de solidarité et d'accueil. La création d'un tel service à la mairie sera le pré-requis et la revendication d'un engagement assumé pour l'accompagnement et l'intégration des populations exilées et de notre lutte contre les préjugés discriminatoires et racistes.

L'accueil et l'accompagnement commence par l'accès à l'apprentissage du français pour toutes et tous. On ne peut faire communauté si on ne se comprend pas. Or, aujourd'hui, les cours de Français Langue Etrangère (FLE) pour les personnes sans ressource sont principalement dispensés par des associations et des bénévoles. Enjeu majeur pour l'intégration et l'inclusion, NousSommes intègre dans son programme une mesure systématisant **l'accès aux cours de FLE gratuitement**, au sein des Maisons pour tous. Soucieux d'activer rapidement les possibilités d'intégration, nous renforcerons et faciliterons l'accès à cet apprentissage le plus tôt possible au sein des Maisons pour tous. Nous Sommes sait que l'urgence de comprendre et de se faire comprendre doit être prise en charge de manière inconditionnelle. La connaissance du français est un outil indispensable à l'échange, la rencontre puis à l'accès à la scolarité, à la formation et à la vie active.

De par son caractère méditerranéen, Montpellier a toujours été une terre de passage et d'accueil où l'entraide entre personnes voisines, d'où qu'elles viennent, est intimement liée à l'âme montpelliéraine. C'est pourquoi NousSommes remettra les citoyens et les citoyennes au cœur des décisions impactant leur quartier en convoquant une **assemblée citoyenne chargée de traiter la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation d'exil**. En effet, désireux que la ville assume et anime la pluralité des sujets qui nous préoccupent, des objets sociaux qui nous réunissent et que la vie publique démocratique s'appuie sur la richesse des différents points de vue et sur des contre-pouvoirs opérants, nous permettrons aux habitants et habitantes de Montpellier de mieux comprendre et organiser collectivement l'accueil de ces populations, en leur donnant un pouvoir décisionnel sur le choix de projets municipaux.

Fervents défenseurs d'une politique publique ambitieuse d'éducation populaire, culturelle et sportive, nous nous appuierons sur le maillage des Maisons pour tous et sur **la création d'une Maison de l'Accueil** pour permettre aux habitants et habitantes et aux personnes exilées, de se rencontrer et de partager des savoirs et des savoir-faire. La Maison de l'Accueil sera à disposition des personnes nouvellement arrivées qui ont besoin de repères mais aussi des associations déjà très impliquées sur le terrain mais auxquelles la municipalité offrira des facilitations pour une meilleure coordination inter-associations et de meilleures conditions de travail. En effet, ces derniers ainsi que leurs membres manquent de

moyens, notamment de locaux. La Maison de l'Accueil sera également chargée de l'orientation des personnes vers les bonnes structures, car **il existe autant de situations migratoires que d'individus.**

Les mesures présentées s'appliquent à répondre à la fois **aux besoins spécifiques d'une population, aux besoins des associations expertes déjà engagées sur le terrain et aux besoins des citoyens et citoyennes, d'être impliqués et guidés dans leur désir d'action solidaires.**

LE DÉTAIL DE NOS MESURES

Création d'un service dédié en mairie pour l'accueil des personnes en situation d'exil

Le lien entre la maison de l'accueil des personnes en situation d'exil et la municipalité est indispensable, nous visons à faciliter et accompagner les missions des associations, sans pour autant se décharger de nos devoirs. Cette maison sera coordonnée par un·e adjoint·e au maire responsable de la délégation Solidarité et Accueil et d'un service dédié en mairie.

L'accueil et la prise en charge des personnes en situation d'exil demandent certaines connaissances sur les migrations, les politiques migratoires, les différents profils de personnes accueillies, etc. Ces compétences peuvent dépasser celles du CCAS. C'est pourquoi il nous semble indispensable de créer une équipe en charge du sujet. De plus, cette équipe sera associée à un réseau d'interprètes pouvant intervenir dans leurs entretiens. En effet, les démarches administratives sont déjà complexes quand on pratique la langue locale, mais deviennent presque impossibles quand la communication est impossible.

Les employé·e·s seront formé·e·s à la prise en charge de ces personnes et pourront en fonction de la situation renvoyer vers un autre service municipal ou une association adaptée. D'autre part, pour faciliter les démarches et l'intégration, ce service sera en charge de délivrer une carte municipale de résident, facilitant l'accès aux services municipaux (la mesure est détaillée plus bas). Un parrainage républicain pourra être proposé. Ce parrainage sera valorisé grâce à des actions de communication menées par la Maison de l'accueil.

Le service sera en charge de coordonner des formations auprès des agent·e·s municipaux en mairie mais aussi à la police municipale. Il portera les dossiers et les demandes de signatures (chartes, lettres ouvertes, communiqués, plaidoyers) auprès du conseil municipal. Il contrôlera que nous respectons nos engagements pendant tous le mandat. Enfin, il proposera au Conseil Municipal des Jeunes de réaliser des projets en lien avec l'accueil et en particulier avec l'intégration des mineurs dans la ville.

Création d'une maison de l'accueil des personnes en situation d'exil

La Maison de l'accueil naît d'une évaluation de terrain menée auprès des différents acteurs et actrices associatifs qui tire le constat suivant : ce sont moins les associations d'aide aux populations migrantes qui manquent, que des moyens pour les faire vivre et les coordonner. Ainsi, la mairie acte courageusement la création d'une Maison dédiée à l'accueil des populations migrantes.

Cette Maison de l'accueil aura trois cibles différentes : les associations dédiées aux populations migrantes, les citoyens et citoyennes désireux de s'investir auprès des populations migrantes et les personnes exilées elles-mêmes.

Cette structure mettra à disposition des locaux et du matériel informatique pour que les associations puissent décemment mener leurs réunions, leurs permanences et la coordination de leurs actions. La mutualisation des moyens permise par la mise en commun de certains biens matériels ou de fonctionnement augmentera les possibilités d'agir des

associations sans nuire à leur identité propre, chaque association ayant sa singularité et son utilité. La visibilité des associations sera également augmentée et leur mission respective davantage repérée par les habitants et les habitantes.

Du personnel municipal formé sera chargé de l'accueil et de l'orientation des personnes en situation d'exil vers les structures associatives ou institutionnelles adaptées à leurs besoins. Grâce à ce lieu consacré à leur accompagnement, les personnes en situation d'exil seront mieux repérées et informées, mieux accompagnées et ainsi mieux protégées. Un livret d'accueil sera rédigé et publié trimestriellement. Véritable lieu de ressources, la Maison de l'accueil sera aussi l'espace de la coordination et de la création de rencontres et d'événements dédiés à l'enjeu migratoire et interculturel en lien avec les pôles municipaux co-référents des politiques migratoires : pôle culture, pôle précarité et pauvreté. Des actions communes ont déjà été envisagées comme un travail photographique et une exposition de portraits des personnes sans domiciles fixes de Montpellier⁸.

Dans cette Maison auront aussi des lieux des rencontres, des événements et des formations qui permettront aux montpelliérains et montpelliéraines de pouvoir plus facilement concrétiser leurs désirs d'actions solidaires. Face à l'ampleur de l'offre associative à Montpellier dans le champ de l'accueil des hommes et femmes exilées, citoyennes et citoyens en manque de repères pourront ici identifier, définir et actionner les leviers de son action solidaire, qu'elle soit ponctuelle ou continue. A ce titre, l'idée d'une mise en relation directe habitant-migrant via une plateforme numérisée a été envisagée par le comité de réflexion. Un approfondissement de cette idée devra être envisagé. En tout cas, la Maison de l'accueil devra se doter d'outils, numériques ou autres, pour optimiser et maximiser les mises en relation directes entre Montpelliérains et Montpelliéraines et personnes en situation d'exil.

Une carte de résident pour faciliter l'accès aux droits (santé, alimentation, logement, transport, culture)

L'accès aux droits lorsque qu'un individu n'a pas de statut reconnu est la principale difficulté rencontrée lors son arrivée sur un territoire. Or, ce sont des droits fondamentaux et nécessaires. La question du statut (l'acceptation de demande d'asile, l'attribution de cartes de séjour, la prise en charge en tant que mineur non accompagné, etc.) dépend de la justice et n'est pas une compétence directe de la municipalité. En revanche, nous pensons qu'il est de notre devoir de respecter les droits fondamentaux et d'offrir à chaque individu la chance de pouvoir être en mesure de faire ses démarches de régularisation (titre de séjour, demande d'asile, etc.). C'est notre engagement en tant que ville accueillante.

Pour offrir des services de manière inconditionnelle nous proposons de délivrer aux résidents et résidentes, et donc aussi aux personnes en situation d'exil une carte municipale de résident. La demande pourra être réalisée auprès de la maison de l'accueil. L'attribution officielle sera associée à l'accompagnement à la domiciliation.

Convocation d'une assemblée citoyenne dédié à la question de l'accueil des personnes en situation d'exil à Montpellier.

Etre une ville accueillante, qu'est-ce que cela signifie ? Comment organiser cet accueil dans notre ville ? Voilà ce à quoi cette assemblée devra répondre. L'implication des habitants et des habitantes de la ville est essentielle pour organiser l'accueil des populations migrantes et

⁸ <https://nous sommes.org/pauvrete-et-precarite/>

non plus le subir dans une forme « d'acceptation obligée ». Cette implication permet de faire entrer la ville dans une position active face à la problématique migratoire. Cette position active impliquant les citoyens et les citoyennes nous semble plus rassurante et constructive qu'une position passive les excluant des décisions concernant leur lieu de vie.

En lien avec les fondements du mouvement Nous Sommes, l'assemblée citoyenne est l'exercice de la citoyenneté directe, participative et locale par excellence. Elle sera ici un moyen continu et pérenne de questionner notre action et nos qualités d'accueil des populations en situation d'exil.

Au-delà de l'objectif fondamental d'implication citoyenne, l'assemblée aura pour but de développer et garantir une culture de l'accueil à long terme en maintenant une réflexion et un engagement et en faisant des propositions concrètes à mettre en œuvre tout au long du mandat. Ainsi, le nouveau service municipal dédié sera chargé de constituer ce jury citoyen. Une partie sera représentée de volontaires, l'autre de citoyens et de citoyennes tirés au sort en respectant des critères de parité, de diversité d'âges et de quartiers. Après la sélection de l'assemblée, les participantes et participants rencontreront tous les acteurs et actrices agissant sur le territoire de Montpellier afin d'actualiser et d'enrichir l'état des lieux débuté par le comité à l'origine de ce livret concernant de la prise en charge de l'accueil sur le territoire.

En parallèle, des Assises de l'accueil réuniront l'ensemble des acteurs pour faire émerger des problématiques et les besoins. Ces assises se devront d'être menées de concert avec les Assises de la solidarité porté par le pôle pauvreté-précarité⁹.

L'assemblée délibèrera pour prioriser les projets et publiera un rapport décrivant son plan d'action qui sera présenté publiquement et proposé au conseil municipal. Tout au long du processus, des concertations et des événements de sensibilisation seront organisés à la Maison de l'accueil. Les jurés seront indemnisés.

Enseignement systématique du FLE dans les maisons pour tous.

Nous proposerons un enseignement systématique, progressif et gratuit du Français Langue Etrangère (FLE) dans le réseau des Maisons pour tous car il est actuellement fragmenté et non coordonné. Il est nécessaire que toutes les personnes en situation d'exil, mêmes celles en attente d'une décision ou d'une régularisation puissent y avoir accès. En effet, les personnes déplacées étrangères (Mineurs Non-Accompagnés (MNA), réfugié-es, demandeurs et demandeuses d'asile, personnes entrées en France dans le cadre du regroupement familial, etc.) ont besoin d'un bon niveau de langue française pour être autonomes et réussir leur intégration.

Au-delà de la capacité de compréhension et d'expression, une langue transmet aussi un savoir contextuel, un "savoir-monde" permettant l'acquisition et la compréhension d'autres savoirs (culture générale, contexte professionnel et vie sociale). Un bon niveau linguistique contribue à l'émancipation de l'individu dans la cité à travers la formulation de ses besoins, de ses points de vue et de son avis, il est une clé pour une participation pleine à la vie en communauté. Il permet aussi de pouvoir comprendre et communiquer dans un contexte administratif et institutionnel, de participer à la vie de la société civile, d'avoir accès à une scolarisation et à une meilleure intégration professionnelle.

⁹ <https://noussoyons.org/pauvrete-et-precarite/>

Cet enseignement sera délivré dans le cadre européen commun de référence pour les langues, permettant une progression dans l'apprentissage. Après une évaluation du nombre de personnes concernées en lien avec les ONG et services dédiés, une cellule pédagogique coordinatrice sera mise en place et des enseignants et enseignantes Français Langue Étrangère (FLE) recrutés. Ce dispositif permettra donc la création d'emplois pour ces derniers. Nous comptons élargir cette offre à la métropole.

En bref, notre volonté pour la ville

En bref, rendre Montpellier et ses citoyens et citoyennes exemplaires et acteurs du développement et du rayonnement d'une culture de l'accueil digne de ce nom, digne de notre nom.

**NOUS
SOMMES**
Montpellier